



accident de la vie et délais de signalement

Par **catvoye**, le **25/11/2021** à **15:36**

Bonjour,

Suite à un choc après des exercices sportifs il y a quelques mois, le dentiste m'a diagnostiqué une resorbtion au niveau d'une incisive(dégradation progressive de la racine).

Cela ne se voit pas mais fragilise la dent et elle doit être extraite.

Je n'ai pas déclaré l'accident alors car je n'en mesurais pas les conséquences.

Puis-je encore faire appel à mon assurance multirisque accident de la vie bien que je n'ai rien déclaré dans les temps (le contrat parle de 5 jours suivant l'accident)?

Merci

Cordialement,

Par **chaber**, le **25/11/2021** à **18:32**

Bonjour

Si le sinistre entre bien dans les garanties de votre contrat l'assureur ne peut refuser une déclaration tardive sauf s'il subit un préjudice; ce qui n'arrive prtaiquement jamais